

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 06/02/23
Date d'affichage 06/02/23
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 20

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 10 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile
Mme LAFARGE Audrey	M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry
M. DE SOUZA Bertrand		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DEBOST Anthony a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Absents :

M. DIFALLAH Azdine Mme FERNANDEZ Maryline M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Eddy NOCART est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

9- Modification du tableau des effectifs

Rapporteur / Gérard LABONNE

A compter du 1^{er} mars 2023, création de deux postes :

- 1 adjoint administratif à temps complet,
- 1 technicien territorial à temps complet.

GRADE OU EMPLOI	Cat.	Effectif budgétaire au 31/12/2022	Proposition	Nouvel effectif	Effectif pourvu au 30/01/2023	Dont Temps Non Complet
Directeur général des services	A	1			1	
SECTEUR ADMINISTRATIF		11	1	12	9	2
Attaché	A	1		1	1	
Rédacteur principal 2° classe	B	0		0	0	

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Rédacteur	B	3		3	2	1
Adjoint adm principal 1° classe	C	2		2	2	1
Adjoint adm principal 2° classe	C	1		1	0	
Adjoint administratif	C	4	1	5	4	
SECTEUR TECHNIQUE		28	1	29	24	11
Technicien principal 1° classe	B	1		1	0	
Technicien principal 2° classe	B	0		0	0	
Technicien	B	0	1	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1	
Agent de maîtrise	C	3		3	1	
Adjoint tech principal 1° classe	C	1		1	1	
Adjoint tech principal 2° classe	C	4		4	3	3
Adjoint technique	C	18		18	18	8
SECTEUR SOCIAL		2		2	1	1
ATSEM principal 1° classe	C	0		0	0	0
ATSEM principal 2° classe	C	2		2	1	1
SECTEUR SPORTIF		1		1	1	
Educateur d APS principal 1° classe	B	1		1	1	
SECTEUR CULTUREL		2		2	1	
Bibliothécaire	A	1		1	0	
Adjoint du patrimoine	C	1		1	1	
SECTEUR ANIMATION		2		2	2	
Animateur territorial	B	0		0	0	
Adjoint d'animation principal de 2° classe	C	2		2	2	
Adjoint d'animation	C	0		0	0	
SECTEUR POLICE MUNICIPALE		2		2	1	
Brigadier-Chef principal	C	1		1		
Gardien-Brigadier de police municipale	C	1		1	1	
AGENTS CONTRACTUELS (remplacements + saisonniers) non permanents		2		2	2	
Adjoint technique	C	1		1	1	
Apprenti	C	1		1	1	
Emploi aidé	C	0		0	0	
		50	2	52	41	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 14 février 2023,

Le Maire

Joseph KUCHNA



Le Secrétaire de séance,

Eddy NOCART

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2023

Application agréée F. Lepetit.com

99_DE-003-210302642-20230214-DEL189_23-D